



Refus de transcription de mariage par service d etat civil de nant

Par **feham**, le **05/12/2011** à **14:33**

Bonjour, rnje suis français ,marié avec une algérienne depuis 2005 ,en algerie.rnj'ai reçu mon livret de famille du MAE ?republique française ,depuis nantes en ce debut decembre 2011.rnor en prefecture du nord ,on m'a exigé pour la delivrance du titre de sejour de mon épouse ,une vraie "transcription" de l'acte de mariage ,fait en algerie.rnen effet ,nantes a écrit "acte établi le... au service central d'etat civil...alors qu'il faut la mention "acte transcrit le.....rnen plus ,la prefecture du nord exige aussi un certificat de "transcription" de la part de nantes..rnalors que faire?..ou les attaquer?rnseriez-vous en mesure de nous obtenir devant le TGI competent ce document...a-t-on le droit de l'exiger?..est-il ou pas un "droit"?rnacceptez-vous l'aide juridictionnelle?rnmerci de me repondrernmr feham